



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

*Pour diffusion immédiate*

### Saint-Joseph-du-Lac : Fin des séances à huis clos

**Saint-Joseph-du-Lac, le 6 juillet 2020** – Suivant l'annonce faite le week-end dernier par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, laquelle permet de nouveau aux organismes municipaux de tenir les séances du conseil en présence de citoyens, le conseil municipal de Saint-Joseph-du-Lac met fin aux assemblées à huis clos par vidéoconférence et revient en salle dès la séance du mardi 7 juillet 2020.

La population devra toutefois continuer d'observer les mesures d'hygiène et de distanciation physique recommandées par la santé publique, et ce, en tout temps. Étant donné qu'un maximum de 50 personnes peut se réunir dans la salle, incluant les membres du conseil et fonctionnaires, ce sont 40 citoyens qui pourront assister à la séance. Toute personne présentant des symptômes liés à la covid-19 est priée de rester à la maison.

Les ordres du jour étant publiés sur le site internet au moins 72 heures avant la tenue des séances, le public peut consulter l'entièreté des points à discuter et soumettre ses questions par courriel avant midi le jour de la séance, à l'adresse [info@sjdl.qc.ca](mailto:info@sjdl.qc.ca).

« Le conseil municipal et moi sommes heureux d'accueillir de nouveau les citoyens dans la salle du conseil et d'avoir la chance de maintenir ce contact privilégié. Nous réitérons toutefois l'importance de ne pas relâcher les efforts pour contrer la propagation du virus », conclut le maire de Saint-Joseph-du-Lac, M. Benoit Proulx.

Advenant le cas où la municipalité doit refuser l'accès à des citoyens, celle-ci rendra public un enregistrement audio des séances sur le site internet de la municipalité.

- 30 -

Renseignements : Marie-Michelle Crevier  
Responsable des communications  
450 623-1072, poste 233  
[mmcrevier@sjdl.qc.ca](mailto:mmcrevier@sjdl.qc.ca)